

# En France, près d'un tiers des défibrillateurs cardiaques installés seraient hors d'usage

Publié le 29/05/2024 à 18:41 | Mis à jour le 29/05/2024 à 18:58

SANTÉ - FRANCE



Un défibrillateur automatisé, à Tours, mercredi 29 mai 2024.  
© (Photo NR, Hugues Le Guellec)

## **Un tiers des près de 500.000 défibrillateurs automatisés externes (DAE) disponibles au public seraient hors d'usage, en raison d'un entretien inadéquat.**

Près d'un tiers des défibrillateurs cardiaques installés dans les établissements recevant du public (ERP) en France serait hors service, [a révélé Franceinfo mercredi 29 mai](#), se basant sur un audit de 6.021 appareils réalisé par l'entreprise Matecir Defibril entre 2021 et 2023.

Il est estimé que 450.000 et 500.000 défibrillateurs autonomes externes (DAE) sont installés en France. Depuis 2018, les exploitants ont l'obligation d'inscrire leur DAE au registre nationale GéoDAE, qui permet de les identifier et les localiser. À ce jour, environ seulement 120.000 étaient déclarés.

Un chiffre loin d'être anodin, quand la survie d'une victime d'arrêt cardiaque peut dépendre de la rapidité de sa prise en charge. [Selon le ministère de la Santé](#), seules 5 % des 50.000 personnes qui subissent un arrêt cardiaque chaque année en France survivent. La présence d'un défibrillateur hors d'usage peut faire la différence entre la vie et la mort.

## **Obligations méconnues des exploitants**

Melvin Gaudenzi, directeur des marchés et service qualité de Matecir Defibril, a déjà eu des retours de telles situations. « *On a été confrontés à ce genre de choses. C'est malheureux* », témoigne-t-il à *La Nouvelle République*. Il n'est pas « *énormément surpris* » du manque d'entretien des défibrillateurs. « *L'exploitant n'est pas au courant des obligations qui vont avec le défibrillateur.* »

La responsabilité de l'entretien du défibrillateur incombe à l'exploitant, qui l'achète et le met à disposition : collectivités, entreprises, etc. Ils sont obligatoires dans les ERP depuis 2020. Mais l'installation d'un DAE ne s'accompagne pas systématiquement d'un contrat d'entretien. Et la loi ne précise pas la fréquence d'entretien. « *Nous préconisons de la maintenance une fois tous les ans* », continue Melvin Gaudenzi. Sa société, qui maintient plus de 25.000 appareils, emploie 160 techniciens.

**> À LIRE AUSSI. [Sarthe : un homme meurt d'un arrêt cardiaque, le défibrillateur n'avait plus de batterie](#)**

Dans un défibrillateur, plusieurs composants se dégradent avec le temps, et peuvent dysfonctionner au moment fatidique, si leur état n'est pas vérifié régulièrement. Les composants critiques sont la pile ou batterie, qui se décharge avec le temps, et le gel sur les électrodes. Les défibrillateurs installés en extérieur doivent être protégés par un habitacle ventilé et chauffé, pour prévenir les changements de température. Le gel des électrodes est amené à

fondre avec la chaleur et durcir avec le froid, le détériorant avec le temps et l'empêchant ainsi de coller au thorax.

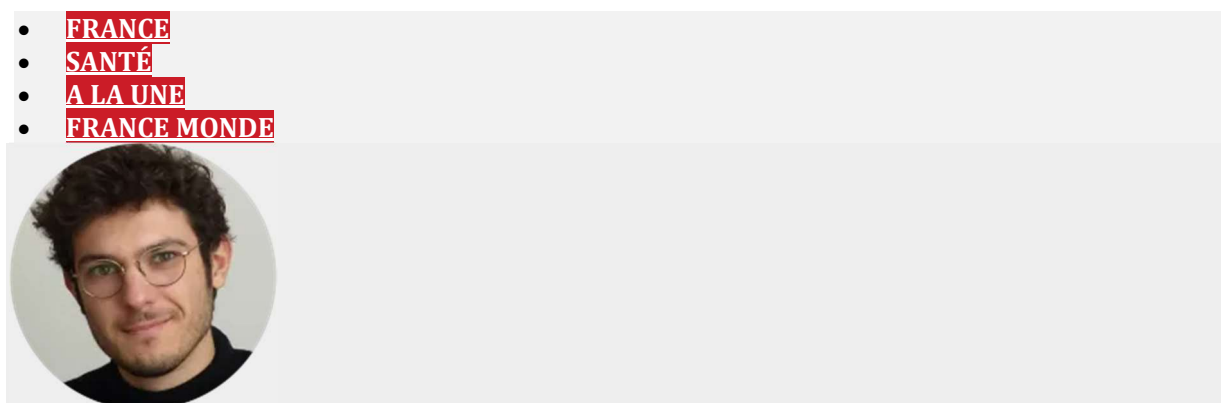
## « Il doit pouvoir marcher dans 98 % des cas »

Les DAE sont les seuls dispositifs médicaux de classe III – la plus critique et donc aux exigences réglementaires les plus strictes – disponibles en accès libre au public. La réglementation concernant l'entretien de ces appareils reste pourtant peu spécifique. « *Le seul texte qui existe, c'est de se reporter aux recommandations du fabricant* », explique Bruno Thomas-Lamotte, médecin et cofondateur de l'association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (ARLoD), à l'origine de la base de données Géo'DAE.

Il appelle à la création d'actes et de qualifications spécifiques pour une bonne maintenance du parc français, à l'image de ce qui existe pour les extincteurs, qui doivent faire l'objet d'une vérification annuelle par un professionnel compétent. Il estime lui que qu'entre 20 % à 30 % du parc de DAE français n'est pas opérationnel. « *Quand on dit entre 20 et 30 %, que ce soit plus ou moins, peu importe. Il doit pouvoir marcher dans 98 % des cas, voire 99 %. Il n'y a pas de deuxième chance.* »

> **À LIRE AUSSI.** [Châtelleraut : leurs premiers gestes ont sauvé un sexagénaire d'un malaise cardiaque](#)

Un enjeu de santé publique, qui devrait selon lui également s'accompagner d'une meilleure formation aux gestes de secours de la population française. « *Ce qu'il faudrait surtout régler, c'est que les gens savent s'en servir* », continue le médecin. « *En France, on est très en retard sur les gestes qui sauvent* » : en cas d'arrêt cardiaque, appeler les secours et commencer immédiatement les gestes de réanimation. « *Quand quelqu'un fait un arrêt cardiaque, si les témoins ne font rien, c'est foutu.* »



**Thomas ROCHE-BAYARD**

Journaliste